



## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-056

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 FEVRIER 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 février 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :** Mme PAILLARD (pouvoir M. LAMBLIN), Mme BAGARD (pouvoir M. BREGEARD), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme GUILLEMOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. FRASNIER), Mme LASSUS (pouvoir Mme VIROUX), M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme HUGO (pouvoir M. FLAVENOT), Mme SARDE (pouvoir Mme DI MARINO).

**ETAIENT ABSENTS :** MM. de GOUVION SAINT CYR, PATENAY.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 février 2019.

**OBJET : ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**  
**RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- désigne Monsieur FLAVENOT pour remplir cette fonction.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze février deux mil dix-neuf.

POUR EXPÉDITION CONFORME  
LE MAIRE,  
JACQUES LAMBLIN



## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-057

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU JEUDI 14 FEVRIER 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 février 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :** Mme PAILLARD (pouvoir M. LAMBLIN), Mme BAGARD (pouvoir M. BREGEARD), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme GUILLEMOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. FRASNIER), Mme LASSUS (pouvoir Mme VIROUX), M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme HUGO (pouvoir M. FLAVENOT), Mme SARDE (pouvoir Mme DI MARINO).

**ETAIENT ABSENTS :** MM. de GOUVION SAINT CYR, PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 février 2019.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 JANVIER 2019**

**RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 17 janvier 2019.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze février deux mil dix-neuf.





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-058

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU JEUDI 14 FEVRIER 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 février 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES** : Mme PAILLARD (pouvoir M. LAMBLIN), Mme BAGARD (pouvoir M. BREGEARD), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme GUILLEMOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. FRASNIER), Mme LASSUS (pouvoir Mme VIROUX), M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme HUGO (pouvoir M. FLAVENOT), Mme SARDE (pouvoir Mme DI MARINO).

**ETAIENT ABSENTS** : MM. de GOUVION SAINT CYR, PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 février 2019.

#### **OBJET : FINANCES – VERSEMENT DE SUBVENTION – ASSOCIATION DES CONJOINTS SURVIVANTS**

**RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

L'Association des Conjointes Survivants, qui regroupe 45 personnes, organise des activités pour tenter d'atténuer le deuil lié à la perte d'un conjoint mais aussi gérer les problèmes liés à cette perte.

En raison de l'arrivée de dépenses nouvelles, cette dernière a sollicité la Ville de LUNEVILLE pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

Afin de soutenir l'association des Conjointes Survivants, il est proposé au Conseil Municipal de leur accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après avis de sa Commission des Finances,**

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 € à l'association des Conjointes Survivants,

- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2019, nature 6574, enveloppe 23 161.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze février deux mil dix-neuf.

POUR EXPÉDITION CONFORME  
LE MAIRE.    
JACQUES LAMBLIN



## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-059

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU JEUDI 14 FEVRIER 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 février 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :** Mme PAILLARD (pouvoir M. LAMBLIN), Mme BAGARD (pouvoir M. BREGEARD), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme GUILLEMOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. FRASNIER), Mme LASSUS (pouvoir Mme VIROUX), M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme HUGO (pouvoir M. FLAVENOT), Mme SARDE (pouvoir Mme DI MARINO).

**ETAIENT ABSENTS :** MM. de GOUVION SAINT CYR, PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 février 2019.

**OBJET : CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BIOMASSE – RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES**

**RAPPORTEUR : M. FRASNIER**

La Ville étudie un projet de chauffage urbain au travers d'une étude de faisabilité bois subventionné ADEME composé d'une chaufferie biénergie centralisée bois/gaz avec un réseau de chaleur qui pourrait être étendu sur un périmètre à définir en fonction des besoins.

Cette volonté s'inscrit dans une stratégie pour les énergies renouvelables avec pour ambition d'inscrire l'action de la Ville dans une logique d'efficacité au regard des enjeux à venir en termes de dépendance énergétique et de diminution des émissions des gaz à effets de serre.

Pour ce faire, une étude d'opportunité et de faisabilité doit être réalisée pour permettre de mesurer la viabilité économique d'un tel projet selon différents critères techniques et géographiques et une étude comparative entre différents systèmes.

Il est proposé de recruter un bureau d'études spécialisé en vue de la réalisation d'une mission d'Assistance au Maître d'Ouvrage (A.M.O) pour apporter son expertise et éclairer la Ville dans sa décision de s'engager, ou pas, dans la construction d'une chaufferie Biomasse sur le périmètre avec distribution d'énergie calorifique, et, le cas échéant, de l'accompagner dans la mise en place éventuelle d'une délégation de service public.

L'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage devra s'assurer de la pertinence de ce projet et accompagner la collectivité dans les différents choix à faire sur les plans techniques, économiques, financiers et juridiques.

Cette étape d'étude et d'assistance à maîtrise d'ouvrage est financée par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) à hauteur de 70 %.

Nature des travaux	Montant HT	ADEME	Financement Ville
Etude de faisabilité et mise en place d'une délégation de service Public	50 000 €	70 % (35 000 €)	15 000 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Abstention : M. DELBARRE),  
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise M. le Maire à solliciter l'ADEME pour l'obtention de sa participation à la hauteur de 70 % du coût total.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze février deux mil dix-neuf.

POUR EXPÉDITION CONFORME  
LE MAIRE,   
JACQUES LAMBLIN 



## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-060

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU JEUDI 14 FEVRIER 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 février 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :** Mme PAILLARD (pouvoir M. LAMBLIN), Mme BAGARD (pouvoir M. BREGEARD), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme GUILLEMOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. FRASNIER), Mme LASSUS (pouvoir Mme VIROUX), M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme HUGO (pouvoir M. FLAVENOT), Mme SARDE (pouvoir Mme DI MARINO).

**ETAIENT ABSENTS :** MM. de GOUVION SAINT CYR, PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 février 2019.

#### **OBJET : DONATION – CEDRE DU LIBAN**

#### **RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

Madame FISCHER, habitant 12 rue des Bénédictins à Lunéville, souhaite offrir à la commune un cèdre du LIBAN (*Cedrus libani*) qui se trouve actuellement dans son terrain, sur la parcelle n° 397.

Ce conifère majestueux est un symbole du LIBAN, on trouve sa représentation sur le drapeau du pays, il est considéré par beaucoup de personnes comme un arbre sacré. Cette essence s'adapte bien au climat lorrain.

L'arbre confié par Madame FISCHER mesure environ 2 m de hauteur, il est de bonne composition pour être transplanté. Le service des parcs, jardins et de l'aménagement paysager sera en charge des travaux liés à l'arrachage, au transport et à la plantation du cèdre.

Il est envisagé de le planter dans le parc de la Place Clarenthal, dans une des fosses de plantation laissée libre lors des récents travaux, sur la parcelle n° 675.

Les travaux sont programmés durant la semaine 9 de cette année, sous réserve des conditions météorologiques.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après avis de sa Commission des Finances,**

- accepte le don de Madame FISCHER, à savoir un cèdre du LIBAN.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze février deux mil dix-neuf.







## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-061

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU JEUDI 14 FEVRIER 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 février 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :** Mme PAILLARD (pouvoir M. LAMBLIN), Mme BAGARD (pouvoir M. BREGEARD), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme GUILLEMOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. FRASNIER), Mme LASSUS (pouvoir Mme VIROUX), M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme HUGO (pouvoir M. FLAVENOT), Mme SARDE (pouvoir Mme DI MARINO).

**ETAIENT ABSENTS :** MM. de GOUVION SAINT CYR, PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 février 2019.

#### **OBJET : DONATION – COLONNES ET STATUES EN GRES ET DIVERS**

#### **RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

Monsieur et Madame LEGRAND, propriétaires sur LUNEVILLE, et résidant sur ASNIERES, ont décidé de faire don, à titre définitif, à la Ville de LUNEVILLE de plusieurs pièces, à savoir :

- 3 colonnes provenant du Château de CHANTEHEUX
- 1 chapiteau en gré rose provenant du Château de CHANTEHEUX
- 1 buste de Léopold, en pierre blanche, et son socle
- 1 taque de cheminée, en fonte à l'écu de FRANCE
- 1 corbeille de haut de colonne de poêle en faïence blanche

Il est précisé que ces objets pourront être exposés tant à l'Hôtel Abbatial qu'en tout autre lieu appartenant à la commune de LUNEVILLE.

Aussi, à charge pour la Ville de LUNEVILLE de venir retirer ce don en en effectuant le transport et l'entretien, à ses frais.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- accepte le don de Monsieur et Madame LEGRAND, à savoir :

- 3 colonnes provenant du Château de CHANTEHEUX
- 1 chapiteau en gré rose provenant du Château de CHANTEHEUX
- 1 buste de Léopold, en pierre blanche, et son socle
- 1 taque de cheminée, en fonte à l'écu de FRANCE
- 1 corbeille de haut de colonne de poêle en faïence blanche

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze février deux mil dix-neuf.





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-062

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU JEUDI 14 FEVRIER 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 février 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :** Mme PAILLARD (pouvoir M. LAMBLIN), Mme BAGARD (pouvoir M. BREGEARD), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme GUILLEMOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. FRASNIER), Mme LASSUS (pouvoir Mme VIROUX), M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme HUGO (pouvoir M. FLAVENOT), Mme SARDE (pouvoir Mme DI MARINO).

**ETAIENT ABSENTS :** MM. de GOUVION SAINT CYR, PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 février 2019.

**OBJET : SPORTS – VERSEMENT DE SUBVENTION – LUNEVILLE BASEBALL-SOFTBALL ASSOCIATION**

**RAPPORTEUR : M. BARDOT**

L'association Lunéville Baseball-Softball organisera son 19<sup>ème</sup> tournoi de softball balle lente les 16 et 17 mars prochains.

Cette épreuve régionale accueillera 8 équipes mixtes au complexe sportif Charles Berte et au gymnase Mimoun. Soixante hommes et quarante femmes sont attendus sur ces deux jours.

Afin de faire face aux frais d'organisation de cette manifestation, le club sollicite une aide financière de la Ville. Le budget prévisionnel de cette manifestation est estimé à 4 000 €.

La Commission propose une subvention de 250 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après avis de sa Commission des Finances,**

- décide d'attribuer 250 € à l'association Lunéville Baseball-Softball,

- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2019, nature 6574, fonction 40, enveloppe 23153 et que le versement de cette subvention est conditionné à la présentation d'un bilan auprès du service des Sports.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze février deux mil dix-neuf.





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-063

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU JEUDI 14 FEVRIER 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 février 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :** Mme PAILLARD (pouvoir M. LAMBLIN), Mme BAGARD (pouvoir M. BREGEARD), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme GUILLEMOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. FRASNIER), Mme LASSUS (pouvoir Mme VIROUX), M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme SARDE (pouvoir Mme DI MARINO).

**ETAIENT ABSENTS :** MM. de GOUVION SAINT CYR, PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 février 2019.

**OBJET : SPORTS – VERSEMENT DE SUBVENTION – MOTO CLUB LUNEVILLE**  
**RAPPORTEUR : M. BARDOT**

Le Moto Club Lunéville organisera les 21 et 22 avril prochains à Juvaincourt (88), la 2<sup>ème</sup> manche du Championnat de France de Super Motard. Cette épreuve de niveau national réunira 200 pilotes sur ce week-end.

Dans l'impossibilité d'accueillir cette course dans le Lunévillois, l'association souhaitant garder un rayonnement national et promouvoir l'image de la commune, s'est trouvée dans l'obligation d'organiser cet événement au-delà des frontières de notre département.

Afin de faire face aux frais d'organisation de cette manifestation, le club sollicite une aide financière de la Ville.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est estimé à 47 000 € (hors valorisation du bénévolat).

La Commission propose une subvention de 800 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Abstention : M. HAUVILLER)**  
**Après avis de sa Commission des Finances,**

- décide d'attribuer 800 € au Moto Club Lunéville,

- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2019, nature 6574, fonction 40, enveloppe 23153 et que le versement de cette subvention est conditionné à la présentation d'un bilan auprès du service des Sports

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze février deux mil dix-neuf.





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-064

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU JEUDI 14 FEVRIER 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 février 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES** : Mme PAILLARD (pouvoir M. LAMBLIN), Mme BAGARD (pouvoir M. BREGEARD), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme GUILLEMOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. FRASNIER), Mme LASSUS (pouvoir Mme VIROUX), M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme SARDE (pouvoir Mme DI MARINO).

**ETAIENT ABSENTS** : MM. de GOUVION SAINT CYR, PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 février 2019.

### **OBJET : SPORTS – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES AUX LYCÉES DE LUNEVILLE**

**RAPPORTEUR : M. BARDOT**

Dans le cadre de la pratique de l'éducation physique et sportive, la Ville de LUNEVILLE met à disposition des trois lycées publics de la commune des infrastructures sportives (complexe sportif, gymnase et stade). La région Grand Est était, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018, à l'initiative de la rédaction des conventions de mise à disposition. Suite à une volonté d'harmonisation du fonctionnement de la région Grand Est, il est demandé aux communes de les rédiger.

Après concertation avec les trois établissements scolaires, lycées Ernest-Bichat, Paul-Lapie et Boutet-de-Monvel, il est proposé de signer la convention jointe à cette délibération qui fixe notamment les modalités financières pour les trois structures en question.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après avis de sa commission des Finances,**

- autorise le Maire à signer les conventions de mise à disposition d'installations sportives avec les lycées Ernest-Bichat, Paul-Lapie et Boutet-de-Monvel.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze février deux mil dix-neuf.







## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-065

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU JEUDI 14 FEVRIER 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 février 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :** Mme PAILLARD (pouvoir M. LAMBLIN), Mme BAGARD (pouvoir M. BREGEARD), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme GUILLEMOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. FRASNIER), Mme LASSUS (pouvoir Mme VIROUX), M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme SARDE (pouvoir Mme DI MARINO).

**ETAIENT ABSENTS :** MM. de GOUVION SAINT CYR, PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 février 2019.

#### **OBJET : FINANCES – VERSEMENT DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION YUTOPIA RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

YUTOPIA (utopie en japonais) signifie le rassemblement de personnes motivées, néophytes ou amatrices de l'univers de l'imaginaire, que ce soit à travers les jeux, la lecture ou le cinéma.

La création de cette association est la suite logique des nombreuses expériences vécues par chacun de ses membres, dans des cadres associatifs et professionnels. Elle est riche de leur savoir-faire et met en place de nombreuses animations à destination d'un large public et est désireuse d'être toujours plus proche de ses visiteurs et de ses abonnés.

L'association met tout en œuvre pour proposer des moments de détente et de convivialité, notamment au travers du développement numérique de la société.

YUTOPIA a ouvert son café-jeux à Lunéville en 2018, et elle intervient régulièrement dans des établissements privés ou publics de Meurthe-et-Moselle depuis plusieurs années.

Unis par la volonté de distraire, les membres de cette association ont pour unique objectif « d'amuser en s'amusant ».

Le potentiel de cette association est important comme le traduit le succès de la manifestation organisée durant la période de Noël 2018 intitulée « A la recherche du traineau du Père Noël » où, au terme d'un jeu de piste à travers la ville, une quarantaine d'enfants, accompagnés de leurs parents, ont pu récolter de précieux indices les conduisant à un lutin voleur de traineau.

Ses projets ne s'arrêtent pas là. Elle a pour dessein d'apporter son concours à la Ville de LUNEVILLE, porteuse de ce projet, pour l'organisation d'un « escape game » au sein des caves de l'hôtel abbatial au mois d'avril 2019. Les recettes financières apportées par les participants seront versées à la Ville de LUNEVILLE.

Elle projette également l'organisation de deux manifestations d'envergure en 2020, à savoir : le salon ludique des jeux en tous genres et la brocante du geek. Les dates précises restent à définir, ces événements auront lieu au Réservoir.

Ainsi, YUTOPIA concourt grandement à l'animation de la Ville.

Afin d'apporter un appui aux projets développés par cette association, il est proposé au Conseil Municipal de lui accorder une subvention de 1 800 €.

**Le Conseil Municipal, à la majorité (Abstention : Mme DI SANGRO – Contre : M. DELBARRE),**

- décide d'attribuer une subvention de 1 800 € à l'association YUTOPIA,
- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2019, nature 6574, enveloppe 23 161.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze février deux mil dix-neuf.

